

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAVALTRIE

REGLEMENT NUMERO 213-2015

Règlement d'imposition de taxes pour l'année 2016

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LAVALTRIE

CERTIFICAT D'APPROBATION ET/OU PROCESSUS D'ADOPTION

REGLEMENT NUMERO 213-2015

Règlement d'imposition de taxes pour l'année 2016

- | | |
|--|------------|
| 1. Avis de motion et dispense de lecture | 2015-12-07 |
| 2. Adoption du règlement | 2015-12-16 |
| 3. Promulgation du règlement | 2016-01-13 |
| 4. Entré en vigueur | 2016-01-13 |

Jean Claude Gravel, maire

Madeleine Barbeau, greffière

REGLEMENT NUMERO 213-2015

Règlement d'imposition de taxes pour l'année 2016

ATTENDU que le conseil municipal peut imposer des taxes et compensations pour l'année 2016 selon les termes de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU que selon la Loi, le conseil doit fixer les taxes et compensations par règlement, sauf dans les cas autrement réglés ;

ATTENDU que les modalités de paiement des taxes et compensations sont prévues au règlement numéro 191-2013 ;

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement numéro 045-2003, le 6 octobre 2003, assujettissant au paiement d'une compensation les propriétaires de certains immeubles non imposables ;

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le budget pour l'année d'imposition 2016, à la séance extraordinaire, du 16 décembre 2015 ;

ATTENDU que lors de l'adoption des divers budgets de taxes spéciales, le conseil a établi les dépenses totales encourues pour chacun des règlements et a établi les taux des taxes couvrant les dépenses ;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal le 7 décembre 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que le présent règlement numéro 213-2015, soit et est adopté et que ce règlement décrète et statue comme suit :

ARTICLE 1. TAUX DE TAXES

Le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie décrète et fixe les différents taux de taxes suivants, pour l'année 2016 :

1.1. SUR TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES

CODE ¹	DESCRIPTION	TAUX 2016 \$	UNITÉ/TAXABLE
	Taxe foncière	0,6357	100 \$ évaluation
	Taxe foncière pour police	0,1291	

¹ Code de compte de taxes 2016

CODE ¹	DESCRIPTION	TAUX 2016 \$	UNITÉ/TAXABLE
	AUTRES GÉNÉRALES		
	Hôtel de ville	0,0038	
	Aménagement terrain soccer	0,0024	
	Pavage de rues et piste cyclable	0,0048	
	Travaux (rues Ostiguy, des Maires, Notre-Dame, terrasse Pelletier à du Bord-de-l'Eau	0,0020	
	Acquisition chargeur sur pneus	0,0013	
	Aménagement promenade et quai	0,0062	
	Amélioration bâtiment Saint-François	0,0011	
	Amélioration garage municipal	0,0035	
	Amélioration parc Jacques Auclair	0,0041	
	Travaux route 138, piste cyclable, trottoirs, etc.	0,0021	
	Pluvial rue Venne entre les rues Ostiguy et Morissette	0,0005	
	Pluvial rue Venne entre les rues Morissette et Gourd	0,0004	
	Acquisition 3 camions et chargeur de feuilles	0,0026	
	Démantèlement station pompage Levert	0,0005	
	Réaménagement de 3 parcs	0,0053	
	Réfection majeure, pavage rues Poliquin, Rachel, Louis-Noël	0,0003	
	Mise aux normes bâtiments municipaux	0,0032	100 \$ évaluation
	Travaux infrastructures canalisation fossés rue des Villas	0,0009	
	Remplacement et mise aux normes de la piscine	0,0046	
	Construction trottoirs partie rue Notre-Dame	0,0014	
	Mise aux normes quai municipal	0,0017	
	Remplacement conduite terrasse Gravel	0,0015	
	Travaux réfection majeure rue Benoît	0,0001	
	Prolongement aqueduc secteur est	(0,0001)	
	Réfection majeure et pavage rues Jean-Paul et Pelletier	0,0007	
	Nouvelles modalités remboursement TVQ	0,0037	
	Pavage rue de la Part-des-Anges	0,0001	
	Réfection majeure et pavage rues	0,0044	
	Aménagement terrain soccer	0,0052	
	Acquisition différents immeubles	0,0027	
	Achats différents véhicules	0,0037	
	Mise aux normes différents bâtiments	0,0008	
	Acquisition logiciels et équipements	0,0014	
110 120 130	Compensation pour production d'eau potable et entretien des réseaux	Résidentiel : 227,90 Petit débit : 337,00 Grand débit : 432,00	unité
600	Compensation pour traitement des eaux usées et entretien des conduites d'égout et des stations de pompage	112,37	unité

200	Compensation pour collecte, transport et disposition des matières résiduelles et traitement des matières recyclables	187,97	unité
232	Fourniture de bac de recyclage (nouvelles unités de logement 2016)	91,00	unité
300	Gestion de fosse septique (unités non desservies par le réseau d'égout)	62,27	unité

1.2. COMPENSATION IMMEUBLES NON IMPOSABLES

RÈGLEMENT	DESCRIPTION	TAUX 2016 100 \$/évaluation	ASSIETTE
045-2003	Immeubles non imposables en vertu du paragraphe 12 de l'article 204 de la <i>Loi sur la fiscalité municipale</i>	0,8417	Évaluation terrain seulement
045-2003	Immeubles non imposables en vertu des paragraphes 4 et 5 de l'article 204 de la <i>Loi sur la fiscalité municipale</i>	Tous les taux de taxes générales ou spéciales ainsi que les compensations applicables aux immeubles de catégorie comparable selon l'article 3.3 du règlement numéro 045-2003	
045-2003	Immeubles non imposables en vertu des paragraphes 10, 11 et 19 de l'article 204 de la <i>Loi sur la fiscalité municipale</i>	0,6000	Évaluation bâtiment et terrain

ARTICLE 2. TAXES DE SECTEUR – DETTES À LONG TERME – RÉGLEMENTS D'EMPRUNT

Le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie décrète et fixe les différents taux de taxes, pour l'année 2016, des secteurs suivants, selon les dépenses décrétées par les règlements ci-après énumérés, comme suit :

RÈGLEMENT	CODE ¹	SECTEUR VISÉ	TAUX 2016 \$	UNITÉ D'IMPOSITION
S.Q.A.E.	610	Ouvrage assainissement Paroisse	7,78	unité
	374-96	Usine de filtration – débit réservé	52,71	unité
	296-95	Égout entre boulevard Jean-Boisvert et 450 rue Notre-Dame	362,99	unité
	315-96	Acquisition et réfection partie aqueduc Robitaille	227,92	unité
Débit réservé Saint-Sulpice	520	Débit réservé dans les infrastructures aqueduc Saint-Sulpice	51,78	unité
295-94	752	Conduite maîtresse secteur est Égout – aqueduc (ensemble)	0,2099	mètre ²
	751	Conduite locale secteur est Égout – aqueduc (local)	0,2632	mètre ²
008-1-2001	710	Aqueduc – égout rue des Castors	159,66	unité
S.Q.A.E.	L1	Ouvrage assainissement Village	0,0048	100 \$ évaluation
016-2001	800	Amélioration usine de filtration Travaux 2004	0,0027	100 \$ évaluation
038-2003	810	Aqueduc surdimensionné chemin de Lavaltrie (partie)	0,0111	mètre ²
	820	Aqueduc chemin de Lavaltrie (ensemble)	0,0759	mètre ²
056-2004	830	Aqueduc place Giguère	0,0975	mètre ²

RÈGLEMENT	CODE ¹	SECTEUR VISÉ	TAUX 2016 \$	UNITÉ D'IMPOSITION
062-2005	850	Pavage rues des Pilets, des Huards et des Goélands	32,91	unité
	851	Pavage rues des Grands ducs, des Riverains et des colibris	45,62	unité
	852	Pavage rues des Bouleaux, des Chênes et des Saules	43,90	unité
	853	Pavage rue des Sources	44,62	unité
063-2005	840	Canalisation rues des Bouleaux, des Saules et des Chênes	116,50	unité
079-2006	854	Pavage terrasse Lavalard	91,48	unité
	855	Pavage rue des Chênes, de Louisbourg, avenue des Pins	51,09	unité
	856	Pavage rue Paquin	0,1490	mètre ²
	857	Pavage rue des Ateliers	0,0229	mètre ²
	858	Pavage rue Auclair	0,0415	mètre ²
081-2006	900	Aqueduc de la rue du Bord-de-l'Eau à terrasse Pelletier, rues Ostiguy, des Maires et Notre-Dame	1,49	unité
	901	Égout sanitaire de la rue du Bord-de-l'Eau à terrasse Pelletier	0,0057	mètre ²
	903	Égout sanitaire (rues Ostiguy, des Maires, Notre-Dame) bassin local	5,51	mètre
	904	Égout sanitaire (rues Ostiguy, des Maires, Notre-Dame) bassin élargi	0,0141	mètre ²
	905	Pluvial (rues Ostiguy, des Maires, Notre-Dame) bassin local)	2,49	mètre
	906	Pluvial (rues Ostiguy, des Maires, Notre-Dame) bassin élargi	0,0525	mètre ²
	907	Voirie (rues Ostiguy, des Maires, Notre-Dame) bassin local	4,42	mètre
084-2006	910	Canalisation rue des Tilleuls, partie des rues des Chênes, de Louisbourg et avenue des Pins	117,46	unité
098-2007	859	Pavage rang Point-du-Jour Nord	27,53	unité
	860	Pavage rue des Villas	39,33	unité
	861	Pavage rue des Tilleuls	40,86	unité
	862	Pavage rue des Ormes	52,21	unité
	863	Pavage rue des Saules	59,72	unité
099-2007	841	Canalisation de fossés rue des Saules	96,83	unité
101-2007	842	Canalisation de fossés rue des Ormes	118,53	unité
102-2007	845	Canalisation de fossés partie de rue des Villas	7,68	mètre
	843	Canalisation de fossés partie de rue de Cherbourg	6,73	mètre
103-2007	920	Conduite de refoulement d'égout entre les rues du Bord-de-l'Eau et des Maires	0,0025	mètre ²
	921	Mise à niveau postes pompage du Bord-de-l'Eau, Saint-Antoine et Charland	3,65	unité
109-2008	844	Canalisation fossés rues des Épinettes et des Peupliers	107,52	unité
111-2008	908	Égout sanitaire, rue Notre-Dame entre rues Turnbull et Saint-Laurent (bassin local)	52,81	unité
	909	Égout sanitaire rue Notre-Dame (bassins Arcand, L'Espérance)	0,0087	mètre ²
	902	Remplacement d'aqueduc rue Notre-Dame	3,08	unité
115-2008	771	Pluvial rue Venne (bassin partie rues Venne et Chicoiné)	0,0800	mètre ²
	772	Pluvial rue Venne (bassin rue Morissette)	0,2348	mètre ²
116-2008	864	Pavage rues des Épinettes et des Peupliers	116,38	unité
	865	Pavage rues des Maronniers et des Mélèzes	232,27	unité
	866	Pavage rue Évelyne	119,02	unité
123-2009	801	Amélioration usine filtration – travaux 2009	11,95	unité

RÈGLEMENT	CODE ¹	SECTEUR VISÉ	TAUX 2016 \$	UNITÉ D'IMPOSITION
125-2009	770	Sanitaire rue Venne (Volet 1)	225,00	unité
	773	Pluvial rue Venne (Volet 2)	225,00	unité
	774	Pluvial rue Venne (Volet 3)	75,00	unité
133-2010	922	Prolongement collecteur d'égout secteur ouest (bassin élargi)	0,25	unité
	923	Prolongement collecteur d'égout secteur ouest (bassin local)	0,0332	mètre ²
135-2010	867	Pavage rue Morissette	98,33	unité
	868	Pavage rue de la Petite-Rivière	0,1724	mètre ²
	869	Bordures de rue de la Petite-Rivière	0,1472	mètre ²
140-2010	924	Démantèlement station pompage Levert (bassin local)	1,33	unité
152-2011	870	Pavage rue des Merisiers	135,72	unité
	871	Pavage rue des Ormes	78,48	unité
158-2011	926	Travaux de soutirage, déshydratation et disposition des boues des étangs aérés	21,59	unité
171-2012	872	Pavage d'une partie de la rue des Villas	84,92	unité
	873	Pavage d'une partie de la rue Poliquin	101,26	unité
	874	Pavage rue Katy et d'une partie de la rue Rachel	184,30	unité
	875	Pavage rue de l'Avenir	271,70	unité
172-2012	876	Réfection majeure d'une partie des rues Poliquin, Rachel et Louis-Noël	138,00	unité
175-2012	925	Travaux de mise aux normes, de rénovation et d'amélioration de traitement de l'usine de filtration	4,79	unité
182-2013	877	Pavage rue Émilie	177,17	unité
	878	Pavage rue de la Petite-Rivière	0,1315	mètre ²
	879	Bordures de rue de la Petite-Rivière	0,1368	mètre ²
	880	Pavage rue Gourd	98,35	unité
	881	Pavage d'une partie des rues des Ancolies, Camomilles, Capucines et Muguets	132,95	unité
	882	Pavage de la rue des Champs (Caisse)	465,36	unité
183-2013	883	Réfection majeure rue Benoît	141,00	unité
184-2013	835	Desserte aqueduc – secteur est	397,00	unité
186-2013	929	Remplacement conduite eau et bornes fontaines	182,75	unité
189-2013	884	Réfection majeure et pavage des rues Jean-Paul et Pelletier	141,00	unité
190-2013	885	Pavage terrasse Gravel	141,00	unité
	927	Conduite aqueduc – égout terrasse Gravel	150,74	unité
	928	Pluvial élargi	12,20	unité
195-2014	887	Pavage rue de la Part-des-Anges	291,43	unité
196-2014	888	Réfection majeure et pavage de rues	145,00	unité
	846	Canalisation rue Venne	248,86	unité
	889	Pavage réfection majeure rue Venne	145,00	unité

ARTICLE 3. TAXES

Les taxes ci-dessus énumérées sont à la charge des intéressés selon les lois ou règlements en vigueur.

ARTICLE 4. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Jean Claude Gravel, maire

Madeleine Barbeau, greffière